

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 AVRIL 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Madame GRIMAL, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RIBIERE, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame SONNERY (à Monsieur le Maire)
Monsieur BLANC (à Madame FALCON)
Madame PARIS (à Monsieur FORTIN)
Madame ARMAND (à Madame PETIT)
Madame ARBORE (à Monsieur GUEUR)
Monsieur LAFAYOLLE de la BRUYERE (à Monsieur CHRISTIN)
Monsieur GRANJU (à Madame GRIMAL)
Madame BRISSEZ (à Monsieur DEROUBAIX)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET, Monsieur LARBI

Le quorum est atteint.

Monsieur RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

**2025.03.17 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION
ET LA MISE EN VALEUR DU CHÂTEAU DES ALLYMES**

(Rapporteur : Aurélie PETIT)
Nomenclature 8.9 : Culture

Considérant la dynamique associative locale, la Ville souhaite inscrire ses relations avec les associations dans un partenariat constructif et durable. Elle désire également soutenir des actions associatives ayant pour objet la promotion de la culture et du patrimoine ;

Considérant l'objet de l'association des Amis du château des Allymes et de René de Lucinge qui organise l'accueil des nombreux visiteurs et les animations de ce fleuron du patrimoine départemental ;

Considérant que la précédente convention est arrivée à échéance, il est proposé au Conseil Municipal de conclure son renouvellement pour la gestion et la mise en valeur du château des Allymes.

Ce partenariat se concrétise par des engagements réciproques et formalise le soutien financier et matériel de la Ville aux activités de l'association :

- Offre de visites libres et guidées,
- Saison d'animation et de manifestations culturelles de tous ordres,
- Suivi de l'état du bâtiment

La convention est applicable jusqu'au 31 décembre 2029.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que les avenants éventuels.

La commission Municipale **Culture et Patrimoine** lors de sa séance en date du **1^{er} avril 2025** a émis un avis favorable.

La commission Municipale **Finances** lors de sa séance en date du **1^{er} avril 2025** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

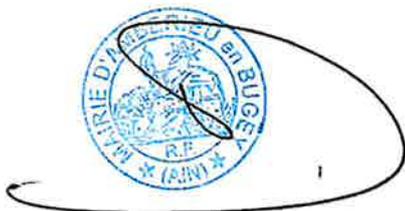
- 1 **D'APPROUVER** la convention de partenariat jointe en annexe pour la gestion et la mise en valeur du château des Allymes à intervenir entre Amis du château des Allymes et de René de Lucinge et la Commune jusqu'au 31 décembre 2029 ;
- 2 **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents en découlant ainsi que les éventuels avenants ;
- 3 **DE DIRE** que les crédits nécessaires aux engagements financiers énoncés font l'objet d'une inscription annuelle sur le budget principal.

ait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 09 AVR. 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance

